



## PROGRAMME DE FORMATION

# Comprendre la fiscalité des organismes de logements sociaux

(référence E24)

### Objectifs

---

- Connaître les bases de la fiscalité immobilière
- Cerner le contexte juridique et financier des organismes de logements sociaux
- Mettre en application les nouvelles règles fiscales

### Public

---

DAF-RAF, comptable, opérationnel en OLS

### Prérequis

---

Savoir manipuler un bilan

### Méthodes et support

---

Alternance d'exposés et d'exemples concrets - questionnements et échanges avec les participants. Un support de cours sera remis à chaque participant

### Durée

---

2,00 jour(s)  
14:00 heures

### Informations complémentaires

---

#### Intervenant

Formation animée par une consultante fiscaliste - SCET

#### Parcours formation

- DAF - RAF

#### Point fort

Une formation organisée à la demande, au sein de votre structure

#### Organisation

- Délai d'accès à la formation en "intra-entreprise" : cette formation sera mise en place dans un délai d'un mois à compter de la demande et selon les disponibilités de l'intervenant(e)
- Tarif : un devis personnalisé sera réalisé en fonction de votre demande
- Contact : aude.vincent@scet.fr - tél : 01 53 44 07 49
- Formation en présentiel dans une salle équipée (vidéo, paper-board) chez le client où via un prestataire ERP (Etablissement Recevant du Public).
- Horaires de la formation (à titre indicatif) : 9h/12h30 - 14h/17h30

[www.scet-formation.fr](http://www.scet-formation.fr)

SCET - 52, rue Jacques Hillairet 75612 PARIS cedex 12

SA au capital de 26 608 000€ RCS Paris 562 000 349 SIRET 562 000 349 02188

SCET Formation - Tél. : + 33 (0) 1 53 44 06 14 ou 06 42 – courriel : formation@scet.fr

Activité enregistrée sous le n° 11754199575 auprès du préfet de la région Ile-de-France - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat





#### **Suivi et évaluation**

- Suivi de l'action (questionnaire préalable, feuille de présence, ...)
- Evaluation des résultats (évaluation de l'acquisition des connaissances par le stagiaire) : via un questionnaire en ligne via Formaeva

**Accessibilité aux personnes handicapées** : SCET Formation est particulièrement sensible à l'accessibilité de ses formations à tous et à l'intégration des personnes en situation de Handicap. Contactez-nous afin d'étudier les alternatives possibles.

**Pour tout renseignement complémentaire** : [formation@scet.fr](mailto:formation@scet.fr)



## Contenu

---

### **TVA et droits d'enregistrement**

- Les taux applicables
- Fiscalité en début d'opération : acquisition et construction des logements sociaux
- Entretien et gestion des logements sociaux, LASM sur travaux de réhabilitation
- Fiscalité en fin d'opération : cession par l'organisme de logements sociaux de son patrimoine

### **L'impôt sur les sociétés (IS)**

- Le dispositif de faveur
- Opérations et organismes de logements sociaux concernés
- Modalités de l'exonération d'IS
- Impacts de la loi ALUR

### **La taxe foncière sur propriétés bâties - Dégrèvements généraux et spécifiques aux propriétaires de logements sociaux**

- Vacances, inexploitation d'immeubles applicables aux logements à usage locatif des organismes d'HLM et des SEM
- Constructions de logements sociaux
- Acquisitions de logements sociaux à usage locatif
- Logements intermédiaires
- Logements sociaux construits au moyen de prêts aidés par l'Etat
- Plans de Prévention des Risques Technologiques et naturels - travaux d'économie d'énergie

### **La taxe foncière sur propriétés bâties - réduction de la valeur locative cadastrale**

- Abattement supplémentaire de 30 % pour certains logements : champ d'application, portée de l'abattement et articulation avec les régimes d'exonération
- Obligations déclaratives
- Cas de remise en cause de l'abattement
- Prorogation et cadre des dispositifs des lois de finances, interprétation de la contrepartie d'engagement des bailleurs sociaux dans des plans « qualité de vie des habitants »

### **Les cotisations « CGLLS »**